



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
CENTRE TARN**

- Article L 5211-10 du CGCT
- Délibération n° 2020-47 du 06 juin 2020

**DÉCISION DU BUREAU PAR DÉLÉGATION
N°2024-61
DU JEUDI 14 NOVEMBRE 2024**

Présents : MM. Jean-Luc CANTALOUBE, Henri VIAULES, Mme Sylvie BASCOUL, MM. Serge BOURREL, Pierre CALVIGNAC.

Excusés : Mme Isabelle CALMET, Jean-Paul CHAMAYOU

Objet de la décision : Voirie - Eau/Assainissement – Recrutement d'un agent non titulaire

Le Bureau a délégation pour recruter, en tant que de besoin, des agents non titulaires **pour accroissement temporaire d'activité**, conformément au Code général de la fonction publique, notamment son article L.332-23-1°.

Au vu du surcroît d'activité du Service Voirie - Eau/Assainissement de la Communauté de Communes Centre Tarn, il convient de créer un emploi d'agent non titulaire à temps complet :

- un poste de Technicien Voirie et Réseaux Divers – grade de Technicien : du 1^{er} décembre 2024 au 30 novembre 2025.

Ainsi, le Bureau de la Communauté de Communes Centre Tarn, à l'unanimité :

- décide de procéder au recrutement d'un agent non titulaire dans les conditions susvisées,
- autorise Monsieur le Président à signer le contrat à durée déterminée à intervenir.

En vertu de l'article L 5211-10 du CGCT, la présente décision sera communiquée à l'assemblée délibérante lors de sa prochaine réunion.

Pour extrait conforme,

Le Président,

Jean-Luc CANTALOUBE

**Communauté
de Communes
Centre Tarn**